



Rapport d'activité 2022

Mars 2023



Veille·Nanos
AVICENN



Sommaire

Edito	p. 3
--------------------	-------------

1. Évolutions de l'association.....

Un conseil d'administration et une équipe encore renforcés	p.4
Les adhérents à Avicenn	p.4
Un nouveau site internet veillenanos.fr	p.5

2. Actions de l'association en 2022.....

Veille et information sur les nanos	p.6
Transparence et vigilance collective	p.8
➤ Réflexions et actions avec les acteurs du monde associatif et syndical	p.9
➤ Actions d'informations ou de sollicitation des pouvoirs publics et parapublics	p.10
Tests et enquête sur la présence de nanos dans les produits du quotidien	p.10

Annexes

➤ Démarches autour du projet de définition du terme "nanomatériaux", février-juin 2022	p.15
➤ Relais médiatiques (premier semestre 2022)	p.16
➤ Notre sujet sélectionné par l'Observatoire européen des nanomatériaux, juillet 2022	p.19
➤ Le rapport synthétique "En quête de nanos dans les produits du quotidien", décembre 2022	p. 20
➤ La couverture médiatique de notre enquête, décembre 2022 -janvier 2023	p. 24
➤ Notre lettre aux autorités françaises suite à nos tests, décembre 2022	p. 25
➤ Les questions écrites au gouvernement suite à nos tests, décembre 2022 - février 2023	p. 26



L'année 2022 a été encore une fois une année dense pour notre association et particulièrement critique pour la cause que nous défendons : l'accroissement de la transparence et de la vigilance "nano".

Du côté d'AVICENN, la consolidation, temporaire au moins, de nos ressources, nous a permis de concrétiser deux chantiers d'envergure, qui constituent des contributions précieuses et indispensables à l'avancée des connaissances :

- la mise en ligne, en juin, de **notre nouveau site internet veillenanos.fr**, socle de notre travail de veille et d'information
- et la publication, en décembre, de notre **rapport d'investigation** En quête de nanos dans les produits du quotidien.

Plus généralement néanmoins, **au niveau français, le bilan est en demi-teinte** : malgré les efforts conjoints des autorités, associations et syndicats, différents chantiers patinent, qu'il s'agisse de l'accès aux données du registre r-nano, de la constitution de la cohorte de travailleurs EpiNano ou du respect de l'étiquetage [nano]. Pour autant, **une dynamique forte semble à l'œuvre, notamment du côté de la recherche** : fin 2022, le Centre NanoMesureFrance a été lancé afin de favoriser les progrès scientifiques et techniques en matière de détection et de mesure des nanomatériaux. Au même moment, nous apprenons aussi la création imminente d'un groupement de recherche "NAMASTE" au CNRS dédié aux "NAnomatériaux MAnufacturés, Toxicologie, Écotoxicologie et risques". Ces deux initiatives témoignent d'un regain d'intérêt pour le sujet nano parmi les acteurs de la recherche française et augurent de nouvelles publications scientifiques à venir avec la production de connaissances utiles, espérons-le, pour éclairer les citoyens et les décideurs.

Au niveau européen, le bilan 2022 est nettement plus sombre. AVICENN redoute un détricotage des quelques avancées de ces dernières années sous la pression d'un lobbying puissant des fédérations industrielles, comme en atteste la nouvelle

définition du terme « nanomatériau », qui pourrait faire sortir du radar des autorités un grand nombre de substances jusqu'alors considérées comme « nanomatériaux » ! Ou l'annulation par la Cour de justice de l'Union européenne de la classification du dioxyde de titane comme cancérigène probable par inhalation.

Ces deux exemples rappellent combien il est important et urgent :

- **d'améliorer les connaissances** sur les nanomatériaux commercialisés et leurs risques, sanitaires et environnementaux en mettant à contribution les entreprises qui en importent, produisent ou utilisent ;
- **d'accroître la transparence** sur ces nanomatériaux avec, entre autres, l'intensification des contrôles et des sanctions en cas de non-respect des obligations légales ainsi que l'extension de l'obligation d'étiquetage [nano] à l'ensemble des produits de consommation ;
- **de développer la vigilance** enfin, avec la mise en place d'une évaluation obligatoire du rapport bénéfices/risques des nanomatériaux avant leur mise sur le marché, qui doit être restreinte aux seuls usages essentiels.

Ces trois axes continueront de guider nos actions dans les années qui viennent, avec une accentuation de la dimension européenne de nos travaux. Alors que s'amorce la révision de différents règlements européens, à commencer par REACH, le Règlement Cosmétiques et le Règlement Nouveaux aliments, AVICENN entend faire sa part : il s'agit d'**empêcher la mise sous le tapis d'une myriade de nanos au mépris des considérations de santé publique et de protection de la biodiversité.**

Pour ce faire, **la mobilisation de tou-ttes sera déterminante : votre aide est plus que bienvenue**, qu'elles prennent la forme d'adhésions (dont le montant a été ramené à 10€ seulement) et/ou de contributions en informations, relectures, apports d'expertises, etc.

En espérant vous retrouver en nombre autour de l'un ou l'autre de ces chantiers,

L'équipe d'AVICENN

Évolutions de l'association

Un conseil d'administration renforcé

En 2022, AVICENN a poursuivi l'**élargissement de son conseil d'administration*** :

Bureau



Simone Cassette
Trésorière



Philippe Bourlitis
Président



André Cotton
Secrétaire



Natacha Cingotti



Tristan Berger



David Azoulay



Nadine Renaudie



Jérôme Santolini

Jérôme Santolini a rejoint les 7 autres membres du Conseil d'administration.

Chimiste et chercheur en bio-chimie, il apporte son expertise de chercheur en sciences du vivant et son engagement militant sur les questions de santé environnementale (il est aussi administrateur de Sciences citoyennes et cofondateur de Cantine sans plastique).

Une équipe salariée pérennisée

La nano **équipe salariée d'AVICENN¹** s'est également consolidée : le CDD de Sarah Nouvellon, qui avait rejoint Mathilde Detchevery en septembre 2021, a été transformé en CDI en juin 2022. 2022 a ainsi été la première année intégralement menée avec 2 ETP depuis la création de l'association.

Les adhérents d'AVICENN

En 2022, **deux nouveaux adhérents institutionnels** sont venus grossir les rangs de nos **membres associés** :

- **SICADAE**, entreprise de conseil réglementaire sur la mise sur le marché, la fabrication, l'importation et l'utilisation des produits chimiques et des produits biocides
- et la confédération **Cfdt**, qui a adopté un positionnement et une stratégie d'actions concernant les risques liés aux nanotechnologies pour 2022-2023

Nos membres associés fédèrent un grand nombre d'adhérents et permettent, par leur influence, d'amplifier la diffusion de nos informations et l'impact de nos actions.

En 2023, nous **espérons augmenter le nombre de nos adhérent-es individuel-les** (35 en 2022) grâce :

- aux retombées de l'exploitation de nos tests de produits grand public publiés fin 2022
- à la la révision des montants des cotisations décidée lors de l'Assemblée générale 2022, et entrée en vigueur en 2023:



Les **adhésions à titre personnel** :

de 30€ (standard) et 15€ (chômeur·euses, étudiant·es), elles sont désormais respectivement passées à **10 et 5€**.



Les **journalistes freelance** :

un nouvelle tarification pour les journalistes en freelance (**15€**) a été introduite

Un nouveau site internet veillenanos.fr

C'est sous un nouveau jour qu'internautes et adhérent-es ont désormais accès à la veille d'information d'AVICENN : après deux ans de conception, de transfert et de mise à jour de plus de dix ans de contenus, **le nouveau site veillenanos.fr a été mis en ligne en juin 2022** ! Si nous ne pouvons citer chacun-e ici, nous tenons à remercier collectivement toutes celles et ceux qui nous ont épaulés ainsi que nos financeurs sans qui ce travail titanesque n'aurait pas été possible.

Ce nouveau site réunit sur une seule interface l'information sur les nanos qui se trouvait compilée sur l'ancien veillenanos(.).fr, ainsi que la présentation de notre association auparavant fournie sur un site séparé avicenn(.).fr.

Plus **ergonomique et fonctionnel, sécurisé**, le nouveau site offre une plus grande facilité de navigation et d'accès aux différents **contenus, filtrables** désormais et enfin **adaptés aux smartphones**. En interne, il facilite l'intégration de contenu. Et d'autres améliorations sont prévues pour 2023.



Lancé fin 2020, ce chantier massif et ambitieux nous a particulièrement occupés jusqu'au début de l'année 2022.

Au-delà du travail de l'équipe salariée, nous avons également pu compter sur l'aide des administrateur-ices qui ont apporté leur regard d'expert-es pour la réactualisation et la restructuration de certaines fiches.

A l'heure des finitions, nous avons collaboré avec l'illustratrice Sophie Raynal (@pretemoitiesyeux) qui a réalisé la bannière de la page d'accueil de veillenanos.fr.

Afin de rendre notre site internet accessible en anglais, **une traduction automatique a été intégrée au site**. Mais cette traduction reste pour l'instant imparfaite ; il s'agira de l'améliorer en 2023.

Et une nouvelle newsletter !

Parallèlement à la mise en ligne du site, AVICENN a également travaillé sur un nouveau format de newsletter, en adéquation avec la nouvelle identité visuelle de l'association.



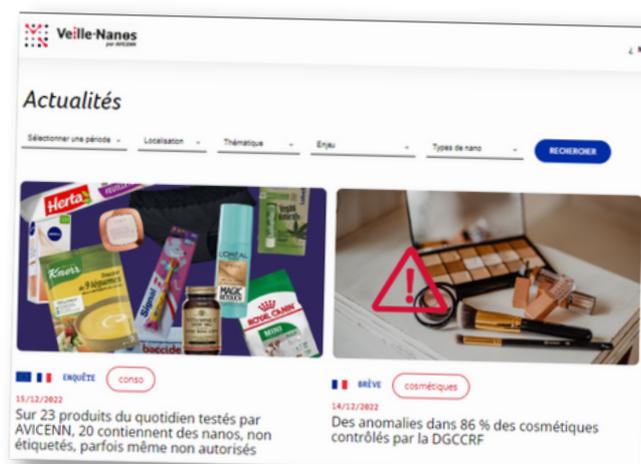
Actions de l'association en 2022

2.1 Veille et information sur les nanos

Veille scientifique, juridique et médiatique et diffusion

Cette année,

- nous avons **publié 25 articles** dans la rubrique "actu"¹ (c'est moins que les années précédentes du fait du temps passé sur le chantier de refonte du site et sur nos tests de produits, mais nous les avons aussi davantage détaillés pour la plupart d'entre eux).
- nous avons partagé près de **40 évènements** dans notre agenda nano.²
- entre septembre et décembre 2022, le site veillenanos.fr a reçu **4500 visites**, et a bénéficié d'une **visibilité sans précédent** les jours qui ont suivi la publication du rapport.
- nous avons davantage utilisé les **réseaux sociaux**, avec une augmentation du nombre d'abonnés sur twitter et plus encore sur linkedin (+50%).
- nous comptons désormais **~2200 abonné-es** à notre newsletter.



Une veille active pour faire face aux rétropédalages en matière de transparence et de vigilance nano..



Notre travail de veille permet aussi à **AVICENN et à ses partenaires d'être particulièrement réactifs** lorsque les avancées en matière de transparence et de vigilance nano des dernières années sont remises en cause, comme elles l'ont particulièrement été en 2022.



- **La nouvelle recommandation européenne de définition du terme "nanomatériau"**

Cette année, nous avons suivi de près le processus de **révision de la recommandation européenne de définition du terme « nanomatériau »** :

- En prévision de la publication de la nouvelle recommandation attendue depuis 2014, AVICENN a pris l'initiative d'envoyer, le 8 **février 2022**, une **lettre ouverte**¹ à la Commission européenne, co-signée par 14 autres ONG pour demander la clarification et l'amélioration de sa définition du terme "nanomatériaux" (une démarche relayée par Chemical Watch²).
- Publiée en **juin 2022**, la nouvelle recommandation de la Commission européenne, finalement peu différente de la précédente, a signé la fin d'un long suspense mais pas des problèmes d'interprétation : les clarifications annoncées ne sont pas nécessairement au rendez-vous et il y a fort à parier que les querelles n'ont pas fini de fleurir sur la qualification (ou pas) de certaines substances au titre de "nanomatériau".
- Fin **juin 2022**, AVICENN a participé à l'atelier sur la révision du Règlement Cosmétiques organisé par la Commission européenne et est intervenu sur le point concernant la définition du terme "nanomatériaux" pour s'assurer de faire entendre ses demandes à ce sujet. Au milieu des représentants des fédérations de la cosmétique, AVICENN était l'une des seules ONGs autour de la table.



- Dans la foulée, AVICENN a publié un **avis**, conjointement avec l'ONG CIEL et relayé par Chemical Watch, en **juin 2022**³ pour mettre en garde contre les nombreuses substances nanos pouvant être exclues de cette nouvelle définition (sans justification toxicologique ou scientifique), le risque étant qu'elles sortent alors du radar des autorités.

→ L'enjeu se joue désormais sur les modalités d'intégration de cette nouvelle définition du terme "nanomatériau" aux différents règlements européens. **Y aura-t-il des adaptations pour s'assurer d'une réelle protection de la santé et de l'environnement ?**



- **L'annulation de la classification du dioxyde de titane**

Le 23 novembre 2022 a marqué un nouveau rebondissement dans le bras de fer qui oppose industriels et autorités sanitaires depuis des années concernant les risques du dioxyde de titane (TiO₂) : la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a **annulé la classification du TiO₂ comme cancérigène de catégorie 2 par inhalation actée en 2019**. Cette classification, entrée en vigueur en octobre 2019 et formalisée via le règlement 2020/217 de la Commission européenne, était contestée depuis par des fabricants et utilisateurs de TiO₂ qui avaient déposé des recours auprès de la CJUE.

AVICENN a réagi sur le champ à cette mesure, qu'elle considère **particulièrement problématique** dans la mesure où elle permettrait aux industriels de ne plus alerter les travailleurs quand les poudres contiennent du TiO₂ nanométrique. Cette décision montre comment **les avancées des dernières années en matière de transparence peuvent être détricotées sous la pression des industriels** et qu'il faut être particulièrement vigilant. Ce qui est gagné ne l'est jamais pour toujours.

AVICENN a été **sollicitée par différents acteurs** (média : France info, ONG : Corporate Europe Observatory, et syndicat - CFDT) pour commenter cette décision. Nous avons également **interrogé les autorités** publiques et parapubliques françaises, et envoyé une **newsletter "Flash Info"** afin d'en informer nos abonné-es.



2.2 Transparence et vigilance collective

L'ampleur de la documentation que nous avons assemblée au fil des années nous a permis de construire **une contre-expertise solide**, mise à disposition de nos adhérents, des acteurs de la société civile et des acteurs de terrain afin qu'ils s'en emparent pour obtenir et/ou mettre en oeuvre davantage de transparence et de vigilance sur les nanos. **C'est dans cet objectif que nous avons travaillé conjointement avec une grande diversité d'acteurs en 2022 :**

🔗 Réfléchir et agir avec les associations et les syndicats

➤ Des organisations syndicales qui montent au créneau sur les nanos

- En 2022, la **CFDT** a relancé ses travaux sur les nanos, en lien avec AVICENN à laquelle elle a adhéré cette année.
- En **novembre**, la confédération a publié un **communiqué de presse**¹ suite à l'annulation de la classification du TiO2 dans laquelle elle "demande plus d'éthique et de transparence dans l'usage des nanomatériaux et va demander au gouvernement français ainsi qu'à ses partenaires européens d'intervenir dans ce sens".
- La fédération chimie-énergie (FCE), déjà préalablement adhérente, a organisé une **journée dédiée aux nanos mi-décembre 2022** : "Nanotechnologies, virage ou mirage ? Quelles démarches de prévention pour limiter les risques ?". Cette journée, à laquelle AVICENN a été invitée pour présenter ses actions et les résultats de ses tests, a rassemblé une soixantaine de militants de différentes fédérations de la CFDT et a débouché sur des discussions encourageantes pour **améliorer la prise en charge de ce dossier par les militants syndicaux**.



➤ Porter le sujet nanos avec des associations nationales et européennes...



En octobre 2022, Générations Futures a intégré les nanomatériaux dans ses recommandations en santé environnementale, à destination des député·es² :

- Plus de transparence pour réduire l'exposition des populations et de l'environnement aux nanomatériaux
- Accélération de la recherche sur les effets des nanomatériaux, les effets cocktails et leurs conséquences



A plusieurs reprises en 2022, France Nature Environnement et AVICENN ont échangé dans le cadre des travaux "nano" du groupe de suivi du PNSE 4 piloté par le Ministère de la transition écologique.



En 2022, l'Observatoire européen des nanomatériaux (EUON) a lancé un appel public à sujets pour son programme de travail 2023. **AVICENN s'est associée à une dizaine d'associations européennes** et a envoyé quatre propositions de sujets³ à l'EUON, en réponse à sa sollicitation publique.



Nous avons eu le plaisir d'apprendre, fin septembre, que **notre proposition de sujet sur les nanos dans les produits phytosanitaires a été retenue par l'EUON** et de constater en février 2023 que l'avis d'appel d'offres avait bien été lancé⁴.



► ... et élargir notre analyse aux enjeux plus globaux de démocratie sanitaire et environnementale

Outre ces contributions conjointes, spécifiques à la question nano, nous avons **ponctuellement contribué aux initiatives portées par d'autres organisations** engagées dans la coopération entre recherches, acteurs relais et mouvements sociaux pour la transition écologique et solidaire.

- En **janvier et en juin**, nous avons réalisé des interventions dans le cadre des formations en santé environnementale de l'**ISEN**.
- En **mars**, nous avons participé à l'atelier "Rester, Résister, Déserter, Désherber", organisé par un collectif d'associations (Atécolpol, Coexistence, Écopolien, la Fabrique des Questions Simples, Ingénieur.e.s Sans Frontières, Ingénieur.e.s Engagé.e.s Lyon, Klask, La Myne, PiNG, RogueESR et Sciences citoyennes) à Villeurbanne, sur la question du sens à donner aux métiers de la recherche et d'ingénieur-e face aux profonds bouleversements sociaux et environnementaux que traversent nos sociétés.

- En **mai**, nous avons participé à un atelier autour des enjeux de la "Santé environnementale", organisé dans le cadre de l'initiative "Sciences-Sociétés-Démocraties", co-pilotée par Sciences citoyennes, IPAM, Global Chance et l'Aitec.
- En **août**, nous sommes intervenus aux Journées d'Été des Savoirs Engagés et Reliés (JESER)¹ organisées à Lyon par Sciences citoyennes, pour illustrer comment peuvent s'organiser les "savoirs citoyens", sources de contre-expertise sur des enjeux scientifiques faisant le poids dans le débat public.



🔗 Actions d'informations ou de sollicitation des pouvoirs publics et parapublics

Tout au long de l'année, nous avons fait part de nos **informations, questions, et/ou recommandations auprès des pouvoirs publics**. En voici quelques exemples :

En France :

- Demandes récurrentes au **Ministère de la transition écologique** concernant la date de publication des **bilans officiels r-nano** 2020 et 2021 et à la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) concernant leurs contrôles de l'étiquetage [nano].
- Participation aux réunions et travaux "nano" du **groupe de suivi du PNSE 4** piloté par le Ministère de la transition écologique
- En **mars**, relais par le **Haut conseil de la santé publique (HCSP)** des constats et recommandations d'AVICENN dans son Évaluation globale des Plans nationaux santé – environnement (2004-2019)²



- En **juin**, intervention dans la table ronde "Comment animer la gouvernance avec les parties prenantes ?" du Séminaire des orientations scientifiques et techniques de l'INERIS
- En **juin**, participation au comité de dialogue « nano et santé » de l'ANSES
- En **septembre**, participation à la Journée technique du LNE « Nanomatériaux et cosmétiques » (exigences réglementaires, évaluation d'exposition, méthodes de caractérisation)
- En **octobre**, réunion avec l'ANSM au sujet du dioxyde de titane TiO₂ et des nanos dans les dentifrices & les médicaments.

INERIS

anses

LNE

ansm



En Europe (outre les éléments mentionnés plus haut lettre ouverte, proposition de sujets...):

- Participation à la consultation du Scientific Committee on Health, Environmental and Emerging Risks (Scheer) sur son avis préliminaire sur la sécurité du dioxyde de titane dans les jouets.
- Sollicitation des services de DG Grow et de la DG environnement de la Commission européenne pour obtenir des éclairages réglementaires concernant le cadre actuel et les implications de la nouvelle recommandation de définition du terme "nanomatériau".

2.3 Tests et enquête sur la présence de nanos dans les produits du quotidien

AVICENN se heurte depuis sa création à **un manque criant de données fournies par les industriels sur les nanos manufacturés**. Ce silence entrave l'évaluation des dangers des nanomatériaux et de l'exposition de la population à ces derniers. Le registre r-nano, mis en place depuis 2013 en France par exemple, ne permet toujours pas d'identifier les produits finis contenant des nanos.

Après le retrait par IKEA de ses rideaux "purificateurs d'air" suite à nos tests de 2020-2021¹ et grâce à la hausse de nos subventions, nous avons donc entrepris de **faire tester en laboratoire une vingtaine de produits de consommation courante** afin d'y **vérifier la présence (ou non) de nanoparticules préoccupantes**.



Nous avons publié nos résultats dans le rapport *"En quête de nanos dans les produits du quotidien"* qui a été massivement relayé par les médias (régionaux, nationaux et internationaux),

Déroulement de l'enquête

Notre démarche de tests s'est étalée sur quinze mois et nous a fortement mobilisés en 2022 :

- **Sept. 2021** Lancement de la démarche 
Etudes documentaires, repérage de produits
- **Déc. 2021** Sélection, achat et envoi des produits au LNE
Tests  
- **Oct. 2022** Analyses des résultats 
- **Déc. 2022** Publication de nos résultats et de nos recommandations

+ échanges avec les marques



Le rapport d'enquête et le résumé du rapport (4 pages) sont accessibles sur veillenanos.fr/dossier/applications/tests-produits-avicenn

L'analyse des résultats

Les résultats ont dépassé tous nos pronostics : sur **23 produits**, **20 contiennent des nanos**, non étiquetés et parfois même non autorisés !

Cosmétiques (6/6)



Alimentation (7/7)



Hygiène et santé (6/7)



Peinture (1/1)



Jouets (1/3)



- Nanoparticules de dioxyde de titane
- Nanoparticules de silice
- Nanoparticules d'oxyde de fer
- Nanoparticules d'argent

Nos questions d'ordre juridique étant restées sans réponse du LNE, des ministères et des agences sanitaires, nous avons sollicité le **cabinet d'avocats TTLA** pour nous apporter un éclairage juridique sur la conformité des produits au vu des obligations réglementaires relatives aux nanos identifiés (autorisations, étiquetage, etc.).

Favoriser la diffusion et l'appropriation des résultats de notre enquête sans perdre en substance

Cette problématique, couplée à la complexité des enjeux scientifiques et de définitions inhérentes aux nanos, a fait de la synthétisation des résultats, un vrai défi !

Sophie Raynal (@pretemoitiesyeux), l'illustratrice avec qui nous avons collaboré pour la bannière du site veillenanos.fr, a réalisé la couverture du rapport, ainsi que les **illustrations** qui rendent plus concrètes certaines observations déconcertantes qui émergent de cette campagne de tests.

Afin de diffuser les résultats de nos tests au-delà du seul public francophone, nous avons fait traduire l'intégralité des **documents publiés en anglais**.



Une enquête largement relayée par les médias

L'objectif de cette enquête a été, dans un premier temps, de mesurer l'étendue de la présence des nanos dans les articles manufacturés. **L'importante médiatisation de l'enquête¹** a contribué à la diffusion de nos résultats auprès du grand public :



Couplée aux précédentes sollicitations de médias, cette forte médiatisation a permis une visibilité sans précédent de la veille d'information d'AVICENN et des enjeux des nanomatériaux par un public élargi.

La diffusion du rapport se poursuit en 2023, auprès des ONG et des pouvoirs publics (HCSP, ministères, ANSES, institutions européennes, etc.).

A suivre donc... Rendez-vous l'année prochaine pour voir le chemin parcouru !



Retrouvez nos **infos** sur veillenanos.fr

et nos réseaux sociaux    **@VeilleNanos**

Annexes

- Lettre ouverte à la Commission européenne en vue de la clarification et de l'amélioration sa définition du terme « nanomatériaux », Février 2022



Open Letter to the European Commission:

- **DG GROW:** Kerstin Jorna, cc Hans Ingels
- **DG ENV:** Florika Fink-Hooijer, cc Cristina de Avila
- Cc **DG SANTE:** Sandra Gallina

8 February 2022

Civil society concerns and demands regarding the EC "nanomaterial" definition

We, the undersigned, are writing to you regarding the ongoing process of revising the recommendation¹ on the definition of the term "nanomaterial". The much smaller size of nanomaterials compared to bulk substances also makes them dramatically more mobile, reactive, and thus potentially toxic. We are particularly concerned about the revision's process and potential consequences, and we would like to ask you to put in place a number of measures in order to guarantee that it delivers in a health and environment-protective way.

Some of our organisations took part in the online consultation conducted in May-June 2021. However, the latter was put forward on a very short notice, with limited allocated time to respond², which favoured the participation of industry stakeholders over others³. Above all, the lack of clarity on the purposes, rationales and impacts for the proposed changes⁴ made it close to impossible to provide informed responses. Besides, modifications proposed in the consultation are problematic: if implemented as such, they would very likely lead to the exclusion of substances that were covered by the 2011 recommendation. In a context of the Zero Pollution ambition and the objective for a toxic-free environment and strong citizens' desire for increased information about nanomaterials⁵, this would be extremely counterproductive.

Finally, in light of the continuing under-registration of nanomaterials within REACH⁶, under-labelling and large use of unauthorised nanomaterials across consumer products⁷, the proposed modifications come across as an attempt to "break the thermometer to address the fever".

¹ Commission recommendation of 18 October 2011 on the definition of nanomaterial (2011/696/EU) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32011H0696>

² Expected to last twelve weeks, it was shortened to only eight weeks, with only a week ahead notice, while it was expected since 2014

³ Cf. https://ec.europa.eu/environment/pdf/chemicals/nanotech/TSC_Nanodefinition_PublicExcerpt.xlsx

⁴ For example, the proposal to get rid of the possibility to lower the 50% threshold is not backed by any sanitary, scientific and analytical rationale nor by any evidence that this would effectively limit innovation possibilities for market operators or put the safety of consumers at risk. As a matter of fact, specific properties of nanomaterials – as well as the toxicity that may result from them – do not "magically" disappear below 50% or above 100 nm.

⁵ Cf. [Understanding the public's perception of nanomaterials and how their safety is perceived in the EU](#), ECHA / EUON, November 2020

⁶ To date, only 150 nanoforms are registered in REACH, half as much as in the French register r-nano

⁷ Tests carried out by civil society organisations and national authorities alike are regularly showing the wide presence of unlabelled nanoparticles and/or unauthorised nanomaterials. Cf. ["French authorities detect high rate of non-compliance on nanomaterials in cosmetics"](#), Chemical Watch, 25 November 2021

With this letter, we thus call on you to properly and collectively scrutinise the ins and outs of the changes that the Commission has proposed (as well as those that have not been considered) in order to:

- clarify and justify proposed modifications with real-world examples of shortcomings in the existing definition;
- explain how the proposed modifications would address the prior challenges and assess their full impacts (including by monitoring their potential adverse effects);
- allow for a transparent discussion through the organisation of public Q&A sessions, with presentations and discussions based on concrete cases, contradictory insights and contributions from stakeholders and independent experts of various fields (physical chemistry, toxicology, metrology, law, etc.), in order to eventually deliver a clearer common understanding of which materials should (or not) fall off the revised definition, under which conditions, etc.

Only a transparent, inclusive, and iterative process will ensure buy-in from all stakeholders as well as a legally and scientifically reliable revised definition.

- From a legal standpoint, a flawed revised recommendation would be detrimental to the objectives of EU regulations in which it would be integrated (REACH, Cosmetics, BPR, Novel Foods, Medical Device, ...), with or without adaptations. Bringing appropriate and relevant clarifications upstream would spare additional laborious discussions and tedious work downstream, and would thus be much more effective and efficient.
- From a scientific standpoint, the guarantees we are asking would ensure that the process is based on the latest scientific evidence in the field. For example, a recent EFSA guidance, which was published after the end of the online consultation, focuses on materials with more than 10% of the particles (number-based) with at least one external dimension smaller than 500 nm⁸. By aiming at guaranteeing minimum adverse effects on human health and ecosystems, such evidence-based consideration⁹ is also in line with recommendations made by national authorities (e.g. Sweden, France and Belgium, ...) and the Zero Pollution Ambition of the Chemicals Strategy for Sustainability.

We look forward to your response and would welcome the opportunity to hold an exchange on those important matters.

Yours sincerely,

Philippe Bourlito,
President, AVICENN



On behalf of:

- Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanosciences et nanotechnologies (AVICENN)
- Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (BUND)
- ChemSec
- the Center for International Environmental Law (CIEL)
- ClientEarth
- Environmental Coalition on Standards (ECOS)
- European Environmental Bureau (EEB)
- France Nature Environnement (FNE)
- Générations futures
- Health Care Without Harm (HCWH)
- Health and Environment Alliance (HEAL)
- Sciences citoyennes
- Women engage for a common future (WECF) International & France
- ZERO - Associação Sistema Terrestre Sustentável
- Zero Waste Europe (ZWE)

Please note that this letter will be made publicly available considering that this matter is of public interest.

⁸ Cf. [Guidance on technical requirements for regulated food and feed product applications to establish the presence of small particles including nanoparticles](#), EFSA, June 2021

⁹ The 500 nm limit is based on the fact that a particle uptake from physiological barrier has been found to be possible for sizes up to 250 nm, with an uncertainty factor of 2 which has been applied to account for the limitations of available screening techniques for size measurements (see EFSA, 2021, above-cited, page 21). The 10% threshold is a technical threshold based on the measurement uncertainty that can be achieved under typical conditions with the currently available EM methods (see EFSA, 2021, above-cited, page 24).

- **La lettre ouverte relayée par Chemical Watch, Février 2022**



NEWS | 10 February 2022

NGOs lean on Commission to 'properly scrutinise' proposed changes to nanomaterial definition

Flawed review process favoured industry input, 15 groups say

Europe | Nanomaterials | EU chemicals strategy | NGO activities

French nanotechnology NGO Avicenn, the primary signatory of the letter, criticised the Commission for not contacting NGOs and public authorities before launching the consultation.

"Since this issue is very technical ... very few NGOs have the capacity to dig into the reports and documents that the Commission had listed to support its change proposals," the group told Chemical Watch.

"A very short notice before the consultation, then a very short period of time to participate, questions that were not well articulated ... All this together led to the participation of only a few NGOs and a few member states," Avicenn said.

The NGOs called on the DGs to "properly and collectively scrutinise" the Commission's proposed changes to the definition.

Delays and open questions (...)

The European Commission's Recommendation on the definition of nanomaterials was first agreed in 2011 and originally due to be revised by December 2014. NGOs and industry have often criticised the repeated delays to the revision.

But Avicenn said further delays are no longer the primary concern. "Since the proposal is even more complex and confusing than the initial definition, and less protective of human health and the environment, an additional delay is less concerning than hurrying to adopt a flawed definition that would lead to legal quarrel," the group said.



- **Avis d'AVICENN et de CIEL sur la nouvelle recommandation de définition relayé par Chemical Watch, Juin 2022**



NEWS | 15 juin 2022



European Commission issues long-awaited update to definition of nanomaterials

Industry on board but NGOs warn of loopholes and 'worrisome' exclusions

(...)

French nanotechnology NGO Avicenn said it was "not happy at all" with the outcome.

The revised recommendation is not clearer than the initial one and could spark legal disputes over registration and labelling, the group said. Scientifically, the changes are not robust enough and will exclude many substances from qualifying, for example nanoplastics, fullerenes, graphene, lipidic particles and micelles, it said.

And erasing the possibility of lowering the 50% threshold from the definition "is really appalling", Avicenn added. This means, for example, that a titanium dioxide powder made of 49.9% of nanoparticles will not qualify – and possibly not be regulated – as a nanomaterial.

"So now the question is: what can be done next under REACH and sectoral regulations to fix this problem? Parliament will definitely have a major role to play," it said.

Read more at : <https://chemicalwatch.com/504600/european-commission-issues-long-awaited-update-to-definition-of-nanomaterials>

- Quelques relais médiatiques notables en début 2022, Avril 2022



The Guardian

Nano state: tiny and now everywhere, how big a problem are nanoparticles?

Nanoparticles are added to food, fabrics, cosmetics and drugs with few controls - and often end up in the sea. Now scientists are asking how safe they are



▲▲ We need to make sure nanos are only allowed for specific and essential uses in order to minimise any adverse effects
Mathilde Detcheverry

“Nanoparticles are often promoted as silver bullets against pollution or bacteria,” she says, “but we must make sure that the cure is not worse than the disease.”



Le Parisien

Par Géraldine Meignan
Le 28 avril 2022

Enquête **Bien manger**

Quand les nanoparticules planent sur notre alimentation

Ces matériaux de taille minuscule, dont font partie certains additifs alimentaires, n'ont pas fini de donner du fil à retordre aux pouvoirs publics. Après le dioxyde de titane, désormais banni de nos assiettes, ce sont d'autres additifs controversés qui doivent être évalués par les autorités de santé. Pendant ce temps, les industriels de l'agroalimentaire, censés nous informer de leur présence dans nos assiettes, traînent encore les pieds.

(...)

Au siège de la DGCCRF, on explique que « de nouvelles enquêtes sont en cours », sans donner plus de détails. Un grand classique selon Mathilde Detcheverry, déléguée générale d'Avicenn, association d'information sur les nanomatériaux : « Le problème avec les enquêtes de la DGCCRF, c'est qu'on ne sait jamais quels aliments sont concernés, qui les fabrique, combien d'entreprises ont été sanctionnées, ni pour quel montant. »

(...)

On n'en a pas fini avec les nanomatériaux. Après les additifs incorporés aux aliments, une génération de produits phytosanitaires fabriqués à partir de nano-formules a vu le jour.

- **Notre sujet sélectionné par l'Observatoire européen des nanomatériaux (ECHA), Juillet 2022**



Study proposal for EUON: information on nano-enabled pesticides & fertilizers

From AVICENN @YellieNanos, in partnership with     - July 2022

The following proposal answers the [call for topics](#) launched by the European Union Observatory for Nanomaterials (EUON). The scope of this study would be twofold:

1 - Data on nano-enabled pesticides and fertilizers for agriculture use

Earlier this year, the US Environmental Protection Agency published an analysis¹ of 36,000 patents and 500 peer-reviewed journal articles related to nano-enabled pesticides. Whether they contain nanomaterials as active substances or as carriers and encapsulators, "the next generation of pesticides" has been getting more and more R&D efforts over the years². However, little is known about the current or soon-to-come applications of manufactured nanomaterials in pesticides and fertilizers in Europe as well as on their resulting exposure and impacts to human health and the environment. In France, the R-nano register ranks 'agriculture' as the first "sector of use" but no data is available on the related tonnage or nanomaterials³. This first part could thus be dedicated to collecting, analysing and organizing information on nano-enabled pesticides and fertilizers for agriculture use, by considering for example:

- R&D projects on nanomaterials in pesticides and fertilizers (in particular the projects benefiting from European public funding, and/or involving companies selling nanomaterials on the EU territory)
- the different kinds of nano-scale formulations and the patents applied for and granted,
- the actual products and quantities marketed in the EU, and the companies commercializing them.

This may be achieved by combining different means of information collection: company and user surveys, administrative sources, etc.

2 - Recommendations to improve information on nano-enabled pesticides and fertilizers

Drawing upon the findings of Part I, the second part of the study could, among others, allow for:

- the identification of European data and research projects on potential safety concerns associated with nano-enabled pesticides and fertilizers.
- the evaluation and discussion of the adequacy of the current tools and regulatory framework to ensure the identification and safety of these substances and products.
- the elaboration of recommendations on the different ways to improve the quantity and quality of information regarding nano-enabled pesticides and fertilizers, both from a technical standpoint (e.g nano-sensors to detect nanopesticides for example, other solutions?) and from a legal perspective.

The aim would be to:

- increase the delivery of accurate and reliable information on nanopesticides and fertilizers, allowing authorities to achieve better risk assessments (characterization of the nano active substances / carriers / encapsulators / ... in evaluation dossiers submitted to EFSA for example).
- deliver thorough and publicly accessible information on the properties and hazards of authorised nano-enabled substances and mixtures, on the involved quantities and affected areas. This may take the form of new nano labelling, nano-related information in Safety Data Sheets, a new public database, ... Necessary revision of existing legislations or the adoption of non-legislative acts would need to be explored for these changes to become effective, including the adoption of non-legislative acts in the implementation of the new regulation on statistics on agricultural input and output.

Addressing this specific knowledge gap, would, in the end, allow for better information and protection of workers and operators throughout the whole supply chain, and also of residents and bystanders who are exposed to those nanomaterials.

¹ <https://www.epa.gov/sciencematters/advancing-epas-understanding-next-generation-pesticides>

² Nature Nanotechnology, "The rise of nanoagrochemicals", October 2021

³ <https://www.r-nano.fr>

- Le rapport synthétique "En quête de nanos dans les produits du quotidien" (Page 1/4), Décembre 2022



EN QUÊTE DE [NANOS]

dans les produits du quotidien

Décembre 2022

L'ESSENTIEL À RETENIR

CONTEXTE

Depuis des années, le sujet nano fait figure de **tabou** :

- manque d'informations et de données fournies par les industriels
- obligation d'étiquetage "nano" limitée et très peu respectée par les marques
- ...

➤ Il est, de fait, toujours extrêmement difficile d'identifier les produits qui contiennent des nanos*.

Le problème ? Leurs **risques sur la santé** (inflammations, allergies voire risques de cancers) sont encore largement sous-évalués. Et les risques liés à leur **dissémination dans l'environnement** sont eux aussi potentiellement importants.

OBJECTIFS

- **Vérifier la présence de nanos dans des produits de consommation courante**
- **Se faire une idée de l'ampleur de la présence des nanos dans les objets du quotidien.**



Notre enquête n'a pas cherché à évaluer les risques liés à la présence des nanos dans les produits : ce travail nécessiterait des études mobilisant des moyens humains et des ressources sur le long terme qui dépassent largement ce qu'une association comme la nôtre peut envisager.



Le rapport complet est disponible sur demande à redaction@veillenanos.fr

* "nano" est employé au sens de "nanomatériau" défini par l'**ISO** : "un matériau dont au moins une dimension externe est à l'échelle nanométrique ou qui possède une structure interne ou de surface à l'échelle nanométrique", comprise "approximativement" entre 1 et 100 nm".

MÉTHODOLOGIE



AVICENN a sélectionné et envoyé au laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), un acteur référent dans le domaine de la nano-métrologie, **23 produits du quotidien** :

- non seulement des produits cosmétiques et alimentaires,
- mais aussi des produits d'hygiène, jouets, emballage, etc. où la présence de nanos était suspectée mais jusqu'alors non testée.

A l'aide d'un **microscope électronique à balayage** (MEB) équipé de deux détecteurs d'électrons secondaires, les experts ont recherché des **nanos**, identifier leur **forme** et leur **taille**.

La nature de la substance nano détectée (argent, titane, silice, ...) a été identifiée par une **analyse élémentaire** réalisée avec la **technique EDX**.

- Le rapport synthétique "En quête de nanos dans les produits du quotidien" (Page 2/4), Décembre 2022

LES 23 PRODUITS TESTÉS

					
Light from Paradise, L'OREAL <i>Poudre Visage</i>	Vegan Naturally, LABELLO <i>Baume à lèvres</i>	Maquillage de fêtes, SNAZAROO <i>Maquillage pour enfants</i>	BB Crème 5-en-1, NIVEA <i>Crème visage</i>	Magic Retouch Blond L'OREAL <i>Spray colorant pour cheveux</i>	Scalp-Care-Relaxer DARK AND LOVELY <i>Crème défrisante enfant</i>
					
Soupe 9 légumes KNORR <i>Soupe déshydratée</i>	Tarte en Or -30% HERTA <i>Pâte feuilletée</i>	Les fines et fondantes AOSTE <i>Jambon</i>	Lait Optipro 0-6 Mois GUIGOZ <i>Lait infantile</i>	Vitamine C SOLGAR <i>Complément alimentaire</i>	Croquettes MINI Royal Canin <i>Alimentation animale</i>
					
Buvard Emballage LE GAULOIS <i>Emballage alimentaire</i>	Brosse à dents SIGNAL <i>Brosse à dents enfants</i>	Xarelto 20mg BAYER <i>Médicament anticoagulant</i>	Culotte Intimewear NANA <i>Culotte menstruelle</i>	Boxer SUPIMA UNIQLO <i>Sous-vêtement</i>	Masque FFP2 Next BW <i>Masque buccal</i>
					
Masque anti-viral BACCIDE <i>Masque buccal</i>	Claricup CLARIPHARM <i>Coupe menstruelle antibactérienne</i>	Poudre Slime, Canal Toys <i>Jeu enfant</i>	Sprays Glitzzy GP Toys <i>Coffret créatif enfant</i>	Ondi Pur Velours ZOPLAN <i>Peinture dépolluante</i>	

- **Le rapport synthétique "En quête de nanos dans les produits du quotidien"**
(Page 3/4), **Décembre 2022**

LES RÉSULTATS DES TESTS

Nous avons testés **23 produits**.
Des nanos ont été détectés dans **20 d'entre eux**.

➤ Les résultats par catégorie de produits

→ COSMÉTIQUES

- Les 6 produits cosmétiques contiennent des nanoparticules de **dioxyde de titane (TiO2)**.
- Trois contiennent aussi des nanobâtonnets d'**oxydes de fer**.

→ HYGIÈNE & SANTÉ

- La brosse à dents*, la culotte menstruelle, le boxer et le masque antiviral contiennent du **nanoargent**.
- Les comprimés et le boxer contiennent des nanoparticules de **TiO2**.
- Les comprimés contiennent également des nanobâtonnets d'**oxydes de fer**.
- Le masque FFP2 contient des nanoparticules de **silice**.

→ ALIMENTATION

Les 6 produits alimentaires contiennent des nanoparticules de **silice**.

→ JOUETS

Seul* le maquillage enfant contient des nanoparticules de **TiO2**.

→ PEINTURE

La peinture contient des nanoparticules de **TiO2**.

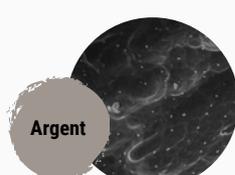
* Les analyses n'ont pas mis en évidence de nanos dans la coupe menstruelle, la poudre de slime et les sprays colorants créatifs.

➤ Les résultats par type de nanoparticules



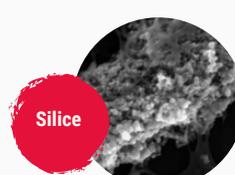
→ 10 produits :

- Poudre visage L'OREAL
- Spray Colorant L'OREAL
- Stick à lèvres LABELLO
- Crème Visage NIVEA
- Maquillage enfant SNAZAROO
- Défrisant Enfant DARK AND LOVELY
- Médicament XARELTO
- Boxer UNIQLO
- Buvard emballage LE GAULOIS
- Peinture ZOPLAN



→ 4 produits :

- Brosse à dents SIGNAL
- Culotte menstruelle NANA
- Masque buccal BACCIDE
- Boxer UNIQLO



→ 6 produits :

- Pâte à tarte HERTA
- Soupe en poudre KNORR
- Jambon AOSTE
- Lait infantile GUIGOZ
- Croquettes pour chien ROYAL CANIN
- Vitamine C SOLGAR



→ 5 produits :

- Poudre visage L'OREAL
- Spray Colorant L'OREAL
- Stick à lèvres LABELLO
- Crème Visage NIVEA
- Médicament XARELTO

Plus de détails dans le rapport complet ➤

- **Le rapport synthétique "En quête de nanos dans les produits du quotidien"**
(Page 4/4), **Décembre 2022**

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

1 Plus de nanos qu'escompté !

Nanoparticules de dioxyde de titane, d'argent, d'oxydes de fer, de silice : le nombre de produits testés contenant des nanos est **particulièrement déconcertant**.

- **20 produits sur 23** en contiennent, appartenant à des **catégories de produits très différentes** et pour des **applications parfois insoupçonnées**.
- Certains produits en contiennent dans des **proportions inquiétantes**, et d'autres, moins importantes.

2 Bilan de l'étiquetage [nano] : un vrai fiasco !

- **La grande majorité des produits testés** couverts par l'obligation d'étiquetage européenne **ne sont pas étiquetés [nano]**.
- **Les autres** contiennent des nanos mais **ne sont couverts par aucune obligation d'information** des consommateurs.

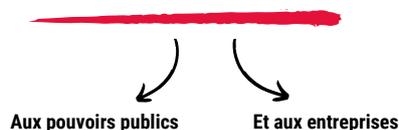
Notre enquête révèle qu'hormis dans la catégorie des crèmes solaires et quelques rares cosmétiques, **l'étiquetage [nano] est quasiment invisible** dans les supermarchés... **alors que les nanos sont bel et bien, sinon omniprésents**, en tout cas bien plus répandus qu'on ne l'imaginait.

3 Beaucoup de nanos non autorisés !

Nos tests ont mis en évidence, avec une ampleur insoupçonnée, **le fait que des nanos sont communément utilisés alors qu'ils ne sont pas autorisés**.

C'est le cas pour TOUS les produits cosmétiques testés et pour les produits d'hygiène et de santé.

NOS DEMANDES



1 Améliorer les connaissances sur les nanos et les risques associés

- En favorisant une **meilleure caractérisation** des nanos dans les matières premières et les produits finis
- En déployant un dispositif d'évaluation des risques indépendant et abondé par les entreprises pour **mieux évaluer les risques sanitaires et environnementaux**

2 Accroître la transparence et remédier au fiasco de l'étiquetage [nano]

- En **intensifiant les contrôles et sanctions** en cas de non respect de l'obligation d'étiquetage.
- En **généralisant cette obligation** aux secteurs non couverts aujourd'hui.
- En permettant d'identifier les produits contenant des nanos à travers **l'amélioration du registre national** et la **création d'un registre européen**.

3 Développer la vigilance collective sur les nanos

- En prévoyant un **encadrement spécifique pour les nanos qui passent à travers les mailles du filet réglementaire**
- En **supprimant les nanos pour lesquels l'analyse bénéfices / risques est défavorable**

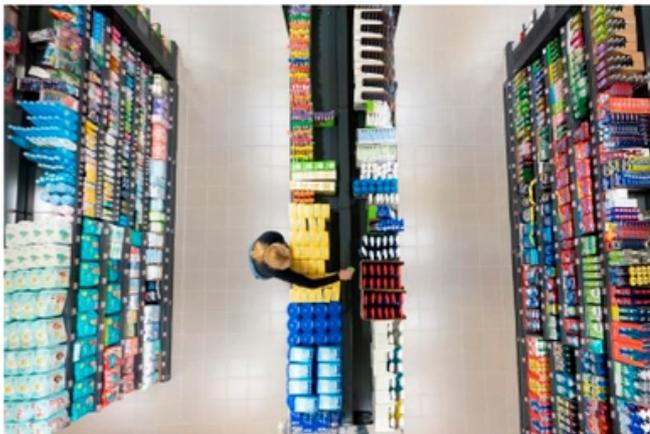
- Les relais médias du rapport "En quête de nanos dans les produits du quotidien", Décembre 2022



Notre enquête a notamment fait la "une" du site du Monde le 15 décembre 2022 :



Des nanomatériaux cachés dans les produits du quotidien : lait infantile, brosse à dents, cosmétiques...



Alors qu'elles présentent des risques potentiels pour la santé et l'environnement, des nanoparticules non étiquetées et parfois non autorisées ont été détectées dans des produits de consommation courante.

• Notre lettre aux autorités françaises suite à nos tests, Décembre 2022



Madame Virginie Beaumeunier, DGCCRF, **Ministère de l'Economie**
Monsieur Cédric Bourillet, DGPR, **Ministère de la Transition écologique**
Monsieur Jérôme Salomon, DGS, **Ministère de la Santé et de la Prévention**
Madame Maud Faipoux, DGAL, **Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**
Copie à : Benoît Vallet, **ANSES** et Christelle Ratignier-Carbonneil, **ANSM**

Paris, le 15 décembre 2022

Objet Nanomatériaux dans les produits du quotidien : faire progresser les connaissances, la transparence et la vigilance

Mesdames les Directrices, messieurs les Directeurs,

AVICENN a [publié](#) aujourd'hui son rapport *En quête de nanos dans les produits du quotidien* qui présente les résultats de tests réalisés par le LNE, à notre demande, sur vingt-trois produits du quotidien. Des nano-objets, au sens de « nanomatériaux » tel que définis par l'ISO, ont été identifiés dans vingt des produits testés, notamment :

- des produits pour enfants : lait infantile Guigoz, maquillage festif Snazaroo, brosse à dents Signal Kids, ...
- ou communément utilisés par des personnes plus âgées : médicament anticoagulant Bayer, spray capillaire colorant L'Oréal, ...
- mais aussi des produits que l'on retrouve dans beaucoup de caddies : cosmétiques (poudre L'Oréal, crème Nivea, baume à lèvres Labello), pâte à tarte Herta, jambon Aoste, vitamine C Solgar, croquettes pour chiens Royal Canin, culotte de règles Nana, caleçon pour homme Uniqlo, etc.

Nos tests attestent du fiasco de l'étiquetage [nano] : ils montrent que nous sommes tous exposés, à notre insu, tout au long de la journée et de l'existence, à un nombre et une variété élevés de nanomatériaux préoccupants - et pire, pour certains, non autorisés. C'est pourquoi nous partageons aussi avec vous le rapport d'analyses fourni par le LNE et tenons à votre disposition les courriels échangés avec certaines marques, afin que vous puissiez les utiliser dans votre travail d'appréciation de la conformité des produits.

Au-delà du seul aspect réglementaire, la dimension sanitaire mérite encore davantage d'attention. Quels sont les risques associés à l'exposition quotidienne, sur le long terme, aux divers nanomatériaux contenues dans ces produits ? Si notre enquête qualitative n'est, par nature ni exhaustive ni représentative du marché, elle soulève, concrètement, tout un tas de questions sur l'ampleur et l'impact de notre exposition plus générale aux nanomatériaux *via* l'ensemble des produits de consommation courante. Nous sommes tout particulièrement inquiets de constater la présence, à un fort pourcentage sous le seuil des 100 nm, de nanoparticules de dioxyde de titane utilisées comme colorants dans des cosmétiques pulvérulents (spray capillaire colorant, poudre scintillante pour visage), de nanoparticules d'argent dans la brosse à dents pour enfants ou encore de nanoparticules de silice dans tous les aliments testés.

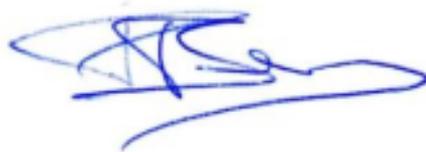
Face à de tels résultats et au silence, au déni ou aux difficultés des marques que nous avons interrogées, notre association a formalisé une série de demandes disponibles à la fin du rapport d'enquête, au sujet desquelles nous souhaiterions échanger avec vous dans les semaines qui viennent. Nos demandes visent à :

- améliorer les connaissances sur les nanomatériaux commercialisés et leurs risques, notamment grâce à l'amélioration du registre r-nano, qui tarde trop à être concrétisée, et grâce à davantage d'études de risques qu'il s'agit de financer en mettant à contribution les entreprises qui en importent, produisent ou utilisent ;
- accroître la transparence sur ces nanomatériaux avec, entre autres, l'intensification des contrôles et des sanctions en cas de non-respect des obligations légales (qu'il s'agisse d'étiquetage, d'enregistrement, et/ou d'autorisation) ;
- développer la vigilance enfin, avec la mise en place d'une évaluation obligatoire du rapport bénéfices/risques et de l'utilité collective des nanomatériaux avant leur mise sur le marché.

Nos demandes, convergentes avec l'action 13 du Plan national Santé Environnement (PNSE) 4, se veulent néanmoins plus ambitieuses que ce qui a pu être porté jusqu'à présent par les autorités françaises. Afin de favoriser leur diffusion en dehors de nos frontières, nous proposons une version anglaise de notre rapport d'enquête et du rapport d'analyses du LNE, que nous adresserons dans les plus brefs délais à la Commission européenne. C'est en effet au niveau européen que certaines mesures permettront de gagner considérablement en efficacité : par exemple la création d'un registre européen des nanomatériaux ; l'extension de l'obligation d'étiquetage [nano] à l'ensemble des produits de consommation ; le ré-examen des exemptions d'étiquetage des additifs de transfert et auxiliaires technologiques ; la mise en place de mesures spécifiques permettant d'encadrer les nano-objets qui, dans le cadre de la révision des règlements européens encadrant les cosmétiques et les "nouveaux aliments" notamment, risquent sinon de passer à travers les mailles du filet réglementaire du fait de la révision récente de la recommandation européenne de définition du terme "nanomatériau".

Nous vous remercions pour votre engagement sur ce dossier important et nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ces sujets et vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Pour AVICENN,
Philippe Bourlitio,
Président



Pièces jointes :

- Rapport [En quête de \[nanos\] dans les produits du quotidien](#), AVICENN, décembre 2022
- Rapport d'essai, [Identification de nanoparticules dans des produits du quotidien : Analyse MEB et/ou ICPMS](#), LNE, octobre 2022

Contact : Mathilde DETCHEVERRY, déléguée générale, AVICENN, detcheverry.avicenn@gmail.com,
06 99 38 34 99

- **Les questions écrites au gouvernement suite à nos tests, Décembre 2022 - Février 2023**



Assemblée nationale

Question N° 4492 de M. Guillaume Vuilletet
Renaissance

Question publiée au JO le : 27/12/2022



M. Guillaume Vuilletet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention quant à la nécessité de systématiser la recherche et le bannissement des nanoparticules dans les produits du quotidien. Selon une étude publiée le 15 décembre 2022 par l'Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanosciences et nanotechnologies (**AVICENN**), qui a mené des tests sur 23 produits « vendus à grande échelle » et « utilisés par le grand public », 20 contenaient des particules d'une taille inférieure à 100 nanomètres, appelées nanoparticules.

(...)

Il interroge le ministre sur sa volonté d'intensifier les contrôles et sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas l'obligation d'étiquetage et la pertinence de mettre en place la recommandation d'AVICENN, qui propose que les industriels participent au financement de recherches indépendantes pour mieux évaluer les risques liés aux nanomatériaux.

Question Écrite n° 5701 du 21/02/23 (Ministère de la santé et de la prévention)



Vincent Ledoux (Renaissance)

... d'après une étude de l'Association *Avicenn*, sur 23 produits testés, alors qu'aucun ne mentionne la présence de nanoparticules, 20 en contiennent en réalité. (...) cela montre donc une défaillance dans l'étiquetage des nanos pourtant obligatoire...

Question Écrite n° 5449 du 14/02/23 (Ministère de la transition écologique)



Agnès Carel (Horizons)

... Certaines associations comme l'*AVICENN* ont pu constater la présence de dioxyde de titane (...) dans plusieurs références cosmétiques, sans mention de sa présence sur les étiquettes. Aussi, elle souhaiterait savoir **quelles dispositions sont prévues pour mieux contrôler l'usage de ces particules** et en particulier le dioxyde de titane et **mieux informer le consommateur de leur présence dans les produits qu'ils consomment...**

Question Écrite n° 5046 du 31/01/23 (Ministère de l'économie)



Karl Olive (Renaissance)

... l'association *AVICENN* a pu constater la présence du dioxyde de titane (...) dans plusieurs références cosmétiques (...). Aussi, M. le député souhaite connaître l'état des lieux de la réglementation en vigueur et des évolutions envisageables. Il souhaite également connaître les moyens mis en œuvre par le ministère et la direction de la répression des fraudes pour mieux contrôler l'usage de ces particules et en particulier le dioxyde de titane. Enfin, il souhaite connaître la possibilité de mieux informer le consommateur sur ces nanoparticules *via* notamment l'étiquetage.

Notes et références

PAGE 4

1. Retrouvez sur <https://veillenanos.fr/avicenn> plus d'informations sur le conseil d'administration, l'équipe et les adhérents institutionnels d'AVICENN.

PAGE 6

1. Les actus et brèves sont disponibles sur notre site internet : <https://veillenanos.fr/actualites/>
2. Les évènements nanos passés et futurs sont accessibles dans la rubrique Agenda de notre site : <https://veillenanos.fr/agenda/>

PAGE 7

1. Voir annexe page 15 : Lettre ouverte à la Commission européenne en vue de la clarification et de l'amélioration sa définition du terme « nanomatériaux », Février 2022
2. Voir annexe page 17 : La lettre ouverte relayée par Chemical Watch, Février 2022
3. Voir annexe page 17 : Avis d'AVICENN et de CIEL sur la nouvelle recommandation de définition relayé par Chemical Watch, Juin 2022

PAGE 9

1. Cf. https://www.cfdt.fr/portail/presse/communiqués-de-presse/nanomateriaux-la-protection-de-la-sante-des-travailleurs-affaibli-par-une-decision-incomprehensible-srv1_1263031
2. Cf. <https://www.generations-futures.fr/actualites/deputes-recommandations-pesticides/>
3. Les quatre propositions de sujet nano à l'Observatoire européen des nanomatériaux (EUON) :
 - o Nano-related information on and of workers, en partenariat avec la CFDT et CIEL, cf : <https://veillenanos.fr/wp-content/uploads/2022/08/202207-EUON-Proposal-workers.pdf>
 - o Information on nano-enabled pesticides and fertilizers, en partenariat avec CIEL, ClientEarth, EEB et HEAL, cf : <https://veillenanos.fr/wp-content/uploads/2022/08/202207-EUON-Proposal-pesticides-and-fertilizers.pdf>
 - o Information on nano-enabled food contact materials, en partenariat avec ChemSec, CIEL, HEAL, Food Packaging Forum et Zero Waste Europe, cf : <https://veillenanos.fr/wp-content/uploads/2022/08/202207-EUON-Proposal-food-contact-materials.pdf>
 - o Information on nano-enabled textiles, en partenariat avec BEUC, CIEL, EEB, HCWH et HEJSupport, cf : <https://veillenanos.fr/wp-content/uploads/2022/08/202207-EUON-Proposal-textiles.pdf>
4. Voir ici l'appel d'offres lancé par l'ECHA : <https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=13300>

PAGE 10

1. Le programme détaillé du JESER 2022 : <http://www.ixxi.fr/agenda/seminaires/jeser-2022>
2. Cf. <https://veillenanos.fr/hcsp-evaluation-pnse-zoom-nanos/>
3. Cf. <https://veillenanos.fr/dossier/applications/enquete-rideaux-ikea/>

PAGE 11

1. Cf. <https://veillenanos.fr/dossier/applications/enquete-rideaux-ikea/>

PAGE 13

1. Cf. Annexe page 24 et <https://veillenanos.fr/enquete-avicenn-tests-nano-2022/>